

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie sur la sobriété en eau

Un avis basé sur

- 5 auditions (à revoir en ligne)
- Une cinquantaine d'articles ou de rapports

La Sobriété est pronée dans

- la Stratégie d'adaptation au changement climatique
- Le Plan Eau
- Le SDAGE et le 12° PDM (avec un budget doublé sur ce thème)

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

Constat :

Aujourd'hui, on ne fait appel à la sobriété qu'en période de pénurie (arrêtés sécheresse)

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

Constat :

Aujourd'hui, on ne fait appel à la sobriété qu'en période de pénurie (arrêtés sécheresse)

En dehors des périodes de crise, on s'organise pour

⇒ **augmenter l'offre**

La mobilisation et le stockage de la ressource, la substitution , réutilisation

⇒ **augmenter l'efficacité de l'usage de l'eau**

ce qui permet de produire ou consommer autant avec moins,
via des solutions techniques, a priori sans effet sur les usagers,

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

Constat :

Aujourd'hui, on ne fait appel à la sobriété qu'en période de pénurie (arrêtés sécheresse)

En dehors des périodes de crise, on s'organise pour

⇒ **augmenter l'offre**

La mobilisation et le stockage de la ressource, la substitution , réutilisation

⇒ **augmenter l'efficacité de l'usage de l'eau**

ce qui permet de produire ou consommer autant avec moins,
via des solutions techniques, a priori sans effet sur les usagers,

Dans les 2 cas, effets négatifs :

- conforter voire sécuriser des usages non consistants par rapport à la ressource disponible voire non prioritaires
- Effet rebond

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie sur la sobriété en eau

Constat :

Aujourd'

En dehors

Framatome à Montbard: mis en place d'un bassin de stockage d'eau de pluie enterré. permettant une réduction de 40% de la consommation d'eau du canal de Bourgogne par le site. Cet investissement de 700 K€ est financé à hauteur de 40% par l'agence de l'eau SN

⇒ **augmenter l'offre**

La mobilisation et le stockage de la ressource, la substitution , réutilisation

⇒ **augmenter l'efficacité de l'usage de l'eau**

ce qui permet de produire ou consommer autant avec moins,
via des solutions techniques, a priori sans effet sur les usagers,

• Coca Cola, Grigny : remplacement des rinceuses de bouteilles et de canettes vides par des rinceuses à air, la lubrification à sec des convoyeurs de bouteilles (Plan Eau)

disponible voire non prioritaires

• Effet rebond

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie sur la sobriété en eau

Le risque de pénurie d'eau s'accroît, du fait

- du changement climatique,
- de la dégradation de la qualité de l'eau,
- des prélèvements humains

(Van Vliet et al. 2021 ; Savelli et al. 2023; Vicente-Serrano et al. 2022, Arambourou et al., 2025)

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie sur la sobriété en eau

Le risque de pénurie d'eau s'accroît, du fait

- du changement climatique,
- de la dégradation de la qualité de l'eau,
- des prélèvements humains

(Van Vliet et al. 2021 ; Savelli et al. 2023; Vicente-Serrano et al. 2022, Arambourou et al., 2025)

Si les projections climatiques indiquent plusieurs futurs possible, il y a l'évidence de l'augmentation de la durée des sécheresses

- ✓ Concomittance entre les sécheresses du sol, des rivières, des nappes
- ✓ Extension spatiale importante

⇒ Les stratégies de substitution et d'efficacité ne seront pas suffisantes

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

La sobriété est définie par le GIEC comme « un panel de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent la demande en énergie, en matériaux, en sol et en eau tout en fournissant un niveau de bien-être pour tous, compatible avec les limites planétaires »

[GIEC, 2022](#), [Aurore Flipo, 2024](#)

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

La sobriété est définie par le GIEC comme « un panel de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent la demande en énergie, en matériaux, en sol et en eau tout en fournissant un niveau de bien-être pour tous, compatible avec les limites planétaires »

GIEC, 2022, Aurore Flipo, 2024

Golf de Saint-Nom-la-Bretèche (soutenu par l'AESN pour des volets efficacité) : « il faut savoir accepter qu'un gazon puisse être parfois jaune au lieu d'être vert, que des zones de jeu soient moins arrosées ou laissées à l'état naturel

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

La sobriété est définie par le GIEC comme « un panel de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent la demande en énergie, en matériaux, en sol et en eau tout en fournissant un niveau de bien-être pour tous, compatible avec les limites planétaires »

[GIEC, 2022](#), [Aurore Flippe, 2024](#)

La sobriété n'est pas synonyme de précarité ou de manque, car elle est **choisie et organisée**. Elle suppose des **mesures collectives et systémiques** (infrastructures, réglementation...) et une évolution de la structure des consommations ([AcadémieTech 2022](#)), donc un **cadre politique**

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

La sobriété est définie par le GIEC comme « un panel de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent la demande en énergie, en matériaux, en sol et en eau tout en fournissant un niveau de bien-être pour tous, compatible avec les limites planétaires »

GIEC, 2022, Aurore Flipo, 2024

La sobriété n'est pas synonyme de précarité ou de manque, car elle est **choisie et organisée**. Elle suppose des **mesures collectives et systémiques** (infrastructures, réglementation...) et une évolution de la structure des consommations ([AcadémieTech 2022](#)), donc un **cadrage politique**

Limitation des permis de construire du fait d'une incapacité à assurer l'approvisionnement en eau (Pays de Fayence) ; PLU conditionné à l'approvisionnement dans les Alpes Maritimes

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie sur la sobriété en eau

La sobriété est définie par le GIEC comme « un panel de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent la demande en énergie, en matériaux, en sol et en eau tout en fournissant un niveau de bien-être pour tous, compatible avec les limites planétaires »

GIEC, 2022, Aurore Flipo, 2024

La sobriété n'est pas synonyme de précarité ou de manque, car elle est **choisie et organisée**. Elle suppose des **mesures collectives et systémiques** (infrastructures, réglementation...) et une évolution de la structure des consommations ([AcadémieTech 2022](#)), donc un **cadrage politique**

La sobriété évite les externalités négatives, les “effets rebonds”, les effets de maladaptation

Elle va au-delà d'une simple réduction de l'eau consommée à usage constant, Elle suppose de reconsidérer les usages auxquels on destine l'eau et de s'interroger sur leur pertinence et leur intensité.

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

Comment atteindre la sobriété ?

1. Connaissance, formation et sensibilisation

- Améliorer la connaissance des prélèvements
les mesures de sobriété sont mieux acceptées si les décisions sont considérées équitables
- Connaître les besoins essentiels des différents secteurs
peut nécessiter de définir les productions les plus essentielles
- Former - Informer
la réalité du problème de la rareté de l'eau reste parfois contestée et, par conséquent, la nécessité de restreindre les prélèvements (Cinotti, Galtier, and Granger 2020)
Communiquer, labelliser...

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie sur la sobriété en eau

Comment atteindre la sobriété ?

2. Régulation de la demande et de la consommation 1/2

- Apports de modes de gouvernance anticipative et participative
Nécessité d'intégrer des approches inclusives et participatives dans lesquelles toutes les parties prenantes sont activement impliquées dans le lancement et l'exécution de la gestion de l'eau
=> applicable aux PTGE
- Priorisation des usages
Besoin d'une définition collective d'usages jugés prioritaire [Boutroué et al. 2022](#); [Garnier and Holman 2019](#)
ex : Eau agricole : à ce jour, dans les OUGC les allocations répondent typiquement à un pilotage par l'offre, sans prioriser les besoins essentiels ni les pratiques préservant la qualité et la biodiversité
- Politiques de tarification
Une redevance préleveur-payeur qui ne joue pas son rôle en faveur de la sobriété ([Cour des comptes](#))
Une participation financière à l'OUGC qui ne crée pas d'incitation en faveur de choix agricoles économes en eau, ou compatibles avec les capacités du milieu [Cinotti, Galtier, and Granger \(2020\)](#)

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

Comment atteindre la sobriété ?

2. Régulation de la demande et de la consommation 2/2

- Subventions pour la réduction de la consommation d'eau
les subventions des agences de l'eau accompagnent les investissements liées à l'efficacité, mais moins les actions concernant la sobriété, qui reposent souvent sur une diminution de la production et de la consommation. Exceptions : toilettes sèches, séparation à la source
- S'appuyer sur la nature :
réduire les prélèvements via les SFN pour améliorer la qualité de l'eau, la capacité des sols à alimenter les plantes en eau

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

Comment atteindre la sobriété ?

3. Pour les périodes de crise

- Prévisions / Anticipations

Les efforts de gestion anticipée de l'irrigation par les OUGC avant la crise ont payé dans certains cas, car ils ont permis qu'il n'y ait pas de restriction (Cinotti, Galtier, and Granger 2020 ; Guérin and Montginoul 2024)

- Couverture assurantielle pour combler le renoncement d'activité,
évolution des régimes des catastrophes naturelles et des calamités agricoles.

Avis du conseil scientifique du comité de bassin Seine-Normandie
sur la sobriété en eau

Ainsi, le conseil scientifique recommande :

- face au risque sécheresse, de **favoriser en premier lieu la sobriété en eau**, c'est-à-dire d'évaluer collectivement les usages auxquels on destine l'eau et de se donner le droit d'en restreindre ou d'en abandonner certains ;
- de **ne pas qualifier de sobriété des actions de type efficacité, substitution ou recyclage** ;
- de **ne pas considérer les volumes prélevables comme pouvant nécessairement être prélevés, mais comme un plafond à ne pas dépasser**, à mettre en lien avec un plancher correspondant à une satisfaction minimale des besoins en eau pour toutes et tous ;
- **d'améliorer la connaissance des prélèvements de la consommation en eau, et de former et informer les acteurs de l'eau sur ce qui peut être fait en matière de sobriété** à différentes échelles.